

Examen final de
Conseillère financière / Conseiller financier
avec brevet fédéral
10^e session

**Planification financière pour
les ménages privés**

Cas A : Planification financière

Examen écrit du 10 juin 2016
Expert principal : Urs A. Büchler

Dossier destiné aux experts

Type d'examen examen écrit
Durée 240 minutes (Cas A et B)
Maximum de points 100 (cas A 50 points – cas B 50 points)

Moyens auxiliaires autorisés Open-book

Les candidats peuvent utiliser tout document papier ou électronique. Il existe toujours un risque de coupure de courant en cas d'utilisation d'ordinateurs portables. Ce risque est à la charge des candidats. L'accès internet ainsi que toute communication entre les candidats ou avec des tiers sont interdits. Les solutions doivent impérativement être consignées par écrit et restituées sur papier.

Numéro de la candidate/du candidat

Première correction

.....

Deuxième correction

.....

Points obtenus

NOTICE EXPLICATIVE POUR L'EXAMEN ECRIT

L'examen écrit partiel de **Planification financière pour les ménages privés** se déroule comme un classique traitement de cas écrit. Une ou plusieurs études de cas sont traitées de façon similaire à la pratique. Plusieurs thèmes sont examinés, tant du point de vue des connaissances techniques et factuelles que des capacités à faire des liens et à avoir une vision globale.

Vos propositions pour réaliser les buts et les souhaits exprimés par votre client doivent être compréhensibles, sensées et argumentées de façon transparente, tant des points de vue de la planification financière, des placements et de la technique de prévoyance, que de la fiscalité et du droit. Il est également important que vous suiviez un déroulement cohérent dans les étapes de planification de la solution que vous avez choisie. Si vous émettez des suppositions, présentez-les de façon transparente. Les résultats/solutions, ainsi que les calculs doivent être compréhensibles.

Les solutions doivent être écrites sur les **feuilles des données officielles d'examen** distribuées. Si vous avez besoin de feuilles supplémentaires, merci d'écrire votre numéro de candidat et l'exercice auquel la feuille se rapporte dans la marge supérieure de chaque feuille.

Ne seront corrigées et évaluées que les solutions écrites sur les feuilles de données qui vous sont distribuées. Veuillez écrire exclusivement sur le verso des pages.

Si vous avez besoin de feuilles supplémentaires, seules des feuilles vierges peuvent être utilisées ; veuillez y inscrire votre numéro de candidat ainsi que l'exercice concerné. Les documents imprimés avant le présent examen, notamment des formulaires, ne sont pas admis et ne seront pas pris en considération pour le corrigé.

Merci d'utiliser un stylo à bille ou des feutres fins ; les crayons de papier ne sont pas autorisés. Une écriture claire et lisible, ainsi qu'une présentation aérée facilitent énormément la correction et diminuent le risque de fausse interprétation de vos solutions.

Moyens auxiliaires

Open-book

Les candidats peuvent utiliser tout document papier ou électronique.

Il existe toujours un risque de coupure de courant en cas d'utilisation d'ordinateurs portables. Ce risque est à la charge des candidats.

Les solutions doivent impérativement être consignées par écrit et restituées sur papier.

Si un exercice se réfère à des règlements cantonaux spécifiques, il sera fait état du canton déterminant dans l'exercice et les textes de loi et directives du canton correspondant seront mis en annexe.

L'accès internet ainsi que toute communication entre les candidats ou avec des tiers sont interdits. Une infraction à cet interdit aura pour conséquence une exclusion immédiate des examens.

Vous n'avez la possibilité de quitter la salle d'examen durant celui-ci qu'accompagné-e d'une personne chargée de la surveillance.

A la fin de l'examen

Si vous avez terminé plus de 15 minutes avant la fin de l'examen : rangez votre place de travail en silence, rassemblez **la totalité de vos documents** et remettez-les aux surveillants lorsque vous quittez la salle. Aucun document ni aucune feuille de notes ne doivent quitter la salle.

Dans les 15 dernières minutes de l'examen, il n'est plus permis de quitter la salle d'examen. Veuillez attendre la fin de la session d'examen et suivre les instructions des surveillants.

CONTENU

1. Remarques générales pour les calculs
2. Situation initiale
3. Annexes
4. Exercices

Exercice I	Immobilier	18 points
Exercice II	Prévoyance	16 points
Exercice III	Patrimoine	16 points

REMARQUES GENERALES POUR LES CALCULS

Quand rien d'autre n'est spécifiquement exigé ou mentionné dans les données et leurs annexes, les taux de calcul suivants peuvent être utilisés :

Impôts sur les prestations en capital

Versement de capital du 2 ^e pilier	10.00%
Versement de capital du pilier 3a	10.00%

Taux de conversion des prestations en capital 4%

Hypothèses de rendement

Prévoyance professionnelle part obligatoire	1.25% par an
Prévoyance professionnelle part surobligatoire	1.25% par an
Pilier 3a placements bancaires	1.00% par an
Intérêts des comptes salaire et épargne	0.50% par an

Arrondis

Lorsque rien de spécial n'est mentionné, arrondissez les chiffres à l'unité près de la manière suivante :

Entre 0 et 0.49, à l'unité inférieure :	exemple : 3'456.48 → 3'457
Entre 0.50 et 0.99, à l'unité supérieure :	exemple : 3'456.52 → 3'458

SITUATION INITIALE

Situation des clients

Niklaus Müller est né le 12 mars 1976. Il vit en concubinage depuis 11 ans avec Claudia Bernasconi, elle-même née le 1^{er} mai 1981.

Claudia est enceinte et accouchera de leur premier enfant en automne.

Niklaus et Claudia habitent dans un appartement en location à Muri bei Bern.

Il est prévu qu'ils achètent une propriété ces prochains temps.

Le père de Niklaus vit encore et sa mère est décédée il y a quelques années. Niklaus a deux sœurs plus âgées.

Les parents de Claudia vivent encore tous les deux. Claudia est fille unique.

Niklaus travaille en tant que directeur d'affaires dans une agence de publicité à Berne à 100%.

Claudia travaille actuellement à 100% comme fleuriste salariée à Muri.

Tous les deux sont de confession réformée évangélique.

Revenu	
Niklaus Müller	Selon le certificat de salaire

1 ^{er} pilier AVS/AI/APG
Voir les annexes

2 ^e pilier, Niklaus Müller
Vous trouverez les prestations du 2 ^e pilier sur les annexes.

Pilier 3a, Niklaus Müller		
Etat au 31.12.2015		
Raiffeisen	CHF	55'000
Banque cantonale	CHF	72'000
Le montant maximal est payé chaque année en janvier.		

Liquidités et valeurs, Niklaus Müller

Etat au 31.12.2015

Compte salaire	CHF	54'000
Compte épargne	CHF	248'000
Dépôt de papiers valeur (héritage de sa mère)	CHF	200'000

Dispositions successorales

Niklaus Müller et Claudia Bernasconi n'ont à ce jour encore rien entrepris.

Informations fiscales

Taux Canton de Berne	Facteur	3.060
Taux commune de Muri	Facteur	1.200
Confession réformée évangélique	Facteur	0.176
Taux marginal	En pourcents	32.00%

ANNEXES

1. Certificat de salaire
2. Certificat de prévoyance de la caisse de pensions, y compris une feuille complémentaire décrivant le plan de prévoyance
3. Extrait de compte individuel CI AVS
4. Memento AVS 3.03
5. Echelle 44 AVS
6. Proposition de placement
7. Factsheets de fonds
8. SwissBanking - Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires

I : ACHAT IMMOBILIER

Exercice	18 points
<p>Niklaus Müller et Claudia Bernasconi pensent à acheter un appartement en propriété à Muri bei Bern. Ils ont visité un objet la semaine passée et ont collecté pour vous les informations suivantes :</p>	
Objet / adresse	Appartement en propriété (propriété par étage) Bernerstrasse 12, 3074 Muri b. Bern
Caractéristiques	5 ½ pièces, 145 m ² , terrasse de 65 m ² , cave et atelier à disposition. Fin de la construction en juillet 2015.
Prix de vente	
<ul style="list-style-type: none"> • Appartement • Place de parc dans le garage souterrain 	<p>CHF 1'010'000</p> <p>CHF 30'000</p>
Données fiscales	
<ul style="list-style-type: none"> • Valeur fiscale • Valeur locative 	<p>CHF 770'000</p> <p>CHF 24'240</p>
Déductions forfaitaires	
Bâtiments jusqu'à 10 ans	10% de la valeur locative
Bâtiments de plus de 10 ans	20% de la valeur locative
Acheteur	Niklaus Müller, seul propriétaire à 100%
Loyer de l'appartement où ils habitent actuellement	CHF 1'980 par mois plus CHF 220 de charges
Intérêts sur le capital propre	1.00% (liquidités, placements et 3a)

Afin de pouvoir établir une proposition de financement, vous avez reçu les informations suivantes de votre département interne d'évaluation immobilière.

Valeur maximale du bien retenue pour le financement par la banque	90% du prix global d'achat
Financement / calcul de l'amortissement – effectif et pour la viabilité mathématique	<p>Selon les <i>Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires</i> de juillet 2014 de SwissBanking</p> <p>Attention : 1^{er} rang à 66.66%, 2^{ème} rang : le solde</p>

Valeur de l'hypothèque selon les directives de la banque	80 % de la valeur maximale retenue pour le financement par la banque
Taux d'intérêt hypothécaire pour calculer la viabilité	5.00%
Charge maximale de la viabilité mathématique	Maximum 1/3 du salaire brut
Frais d'entretien pour le calcul de la viabilité	Attention : 0.75% du prix de vente de l'appartement
Garantie de l'hypothèque dans le cas du décès de Niklaus Müller	L'hypothèque doit être garantie à 100% par une assurance risque pur. Veuillez compter avec une prime de CHF 500 /an par tranche de CHF 100'000 assurée en cas de décès.
Hypothèque	Taux d'intérêts des hypothèques de 1 ^{er} et de 2 ^e rangs à 2%, fixes sur 10 ans.

Exercices

1. Etablissez pour Niklaus Müller un aperçu détaillé du financement et de comment ce financement est couvert.
2. Selon votre calcul, quelles valeurs patrimoniales doivent être utilisées pour la constitution de fonds propres ?
Veuillez fonder votre choix par des mots clefs et mettre en regard les avantages et les inconvénients.
3. Calculez pour Niklaus Müller la viabilité mathématique du point de vue de la banque.
4. Calculez pour Niklaus Müller une viabilité avec les taux d'intérêt hypothécaires valables actuellement, ce afin qu'il se rende compte de combien va lui coûter ce bien.
5. Démontrez à Niklaus Müller les changements qu'induit la propriété immobilière au niveau de l'impôt sur le revenu.
Veuillez détailler les économies ou les augmentations d'impôts que devra payer Niklaus Müller.
6. Démontrez à Niklaus Müller les économies ou les augmentations de charges de coûts d'habitation en tant que propriétaire immobilier par rapport à sa situation actuelle de locataire.
7. A combien doit se monter la somme assurée de l'assurance risque pur en cas de décès ?
8. Comment évaluez-vous le financement de cet objet ?
Qu'est-ce qui changerait si le bien était acheté en copropriété avec Claudia Bernasconi ? Ne faites aucun calcul, mais décrivez les conséquences par des mots clefs.

Solution

1. Aperçu du financement

Concept de financement	Facteur	CHF
Prix de vente appartement		1'010'000
Prix de vente place de parc souterraine		30'000
Total du prix de vente		1'040'000
Valeur de financement maximale	90.00%	936'000
Hypothèque de 1er rang	66.66%	623'938
Hypothèque de 2e rang		124'862
Capital propre	20.00%	187'200
Capital propre: différence prix de vente et prêt maximal		104'000
Total capital propre		291'200
Total hypothèques		748'800
Total financement		1'040'000

2. Fonds propres / capital propre

Constitution du capital propre	Facteur	CHF
Pilier 3a		127'000
Fonds propres provenant de liquidités disponibles		164'200
Total capital propre		291'200
Impôts pilier 3a	10.00%	12'700

Pour les experts

La cotisation du pilier 3a étant payée en début d'année, si le candidat a pris 134'000 (127'000 actuel + 6'768 en janvier), la réponse est correcte aussi.

Justification

La fortune 3a peut être retirée de façon anticipée seulement sous certaines conditions (EPL).

Avantage : ménage les liquidités des autres moyens disponibles. En outre, une nouvelle constitution d'avoirs du pilier 3a est possible via amortissement indirect de l'hypothèque de 2^e rang.

Inconvénient : les impôts sur les prestations en capital doivent être payés sur les fonds propres.

Pour les experts

Un financement à 100% avec les liquidités disponibles est tout-à-fait acceptable si celui-ci est argumenté correctement.

3. Viabilité du point de vue de la banque

Calcul de viabilité selon la banque	CHF	Facteur	CHF	En %
Hypothèque de 1er rang	623'938	5.00%	31'197	
Hypothèque de 2e rang	124'862	5.00%	6'243	
Amortissement hypothèque de 2e rang	124'862	15	8'324	
Entretien	1'040'000	0.75%	7'800	
Total charge			53'564	32.96%
Salaire brut			162'500	100.00%

4. Calcul de viabilité effective

Calcul de viabilité effective	CHF	Facteur	CHF	En %
Hypothèque de 1er rang	623'938	2.00%	12'479	
Hypothèque de 2e rang	124'862	2.00%	2'497	
Amortissement hypothèque de 2e rang	124'862	15	8'324	
Entretien	1'040'000	0.75%	7'800	
Total charge			31'100	19.14%
Salaire brut			162'500	100.00%

5. Conséquences fiscales

Conséquences fiscales	CHF	Facteur	CHF
Valeur locative			24'240
Déduction entretien		10.00%	-2'424
Intérêts hypothécaires			-14'976
Intérêt antérieur sur le capital propre	164'200	1.00%	-1'642
Evolution du revenu imposable			5'198
Taux marginal / augmentation d'impôts		35.00%	1'819

Pour les experts

La ligne « Intérêt antérieur sur le capital propre » dépend de la provenance des fonds choisie pour le financement au point 2. Merci de vérifier la cohérence entre ces deux points pour accorder ou non les points à cette ligne.

6. Charges en plus ou en moins en tant de propriétaire versus locataire

Locataire versus propriétaire	CHF	Facteur	CHF
Loyer			23'760
Charges			2'640
Total loyer et charges			26'400
Intérêts hypothécaires			14'976
Amortissement			0
Entretien			7'800
Intérêt antérieur sur le capital propre	291'200	1.00%	2'912
Assurance risque pur	850'000		4'250
Total			29'938
Charge en plus			3'538

L'amortissement n'est pas considéré comme des frais. Il s'agit seulement d'une restructuration de la fortune qui permet de diminuer les dettes.

Pour les experts

Un amortissement de CHF 1'556 est aussi correct. Cela correspond à la différence entre les CHF 8'324 d'amortissement demandé et les CHF 6'768 qui sont déjà investis chaque année dans le 3^{ème} pilier a.

7. Assurance risque pur

La somme assurée en cas de décès devrait se monter à environ CHF 850'000.

Hypothèques d'environ CHF 750'000 / 90 x 100 = CHF 833'333, arrondis à CHF 850'000, y compris 10% d'impôts sur les prestations en capital.

La prime se monte à CHF 4'250 (CHF 850'000 / 100'000 * CHF 500)

Egalement juste : CHF 850'000 - CHF 275'650 de la caisse de pensions = CHF 574'350 de l'assurance risque pur ; arrondi : CHF 570'000 à CHF 580'000.

Pour les experts

Si le candidat a arrondi la somme assurée entre 832'000 et 850'000, comptez juste aussi.

8. Evaluation du financement de l'objet

- i. La viabilité est donnée de peu.
- ii. L'évaluation de la banque (CHF 936'000 au lieu de CHF 1'040'000) doit être investiguée et des justifications doivent être obtenues.
- iii. Conseiller au client d'aller voir d'autres banques qui auront peut-être une autre valorisation du bien. La viabilité étant limitée dans ce financement-ci, il est fort probable que le client doive investir plus de 20% de fonds propres si la valeur totale du bien est considérée pour le financement.
- iv. Si le bien immobilier était acheté en copropriété avec Claudia Bernasconi, le revenu brut de cette dernière serait inclus dans le calcul de viabilité et pourrait en améliorer le résultat. Il faut prendre en compte le fait que Claudia Bernasconi est enceinte. On ne sait pas si elle recommencera à travailler après l'arrivée du bébé et si oui à combien de pourcents.
Dans ce cas, il faut mettre en place des dispositions successorales et assurer le concubin ou la concubine survivant-e grâce à une assurance risque pur. La succession de la personne décédée pourra ainsi être payée et l'hypothèque amortie.

Précisions concernant la correction	18 points
1. Concept de financement	2
Valeur du prêt	1.0
Hypothèque	0.5
Fonds propres	0.5
2. Capital propre	2.5
Constitution	1.0
Justification	1.5
3. Calcul de viabilité selon la banque	3
Intérêts hypothécaires	0.5
Amortissement	0.5
Entretien	0.5
Salaire brut	0.5
Rapport salaire brut / total des charges	1.0
4. Calcul de la viabilité effective	1.5
Intérêts hypothécaires	0.5
Rapport salaire brut / total des charges	1.0
5. Conséquences fiscales	2
Valeur locative	0.5
Déduction entretien 10%	0.5
Intérêts hypothécaires effectifs	0.5
Intérêt antérieur sur le capital propre constituant les fonds propres (doit correspondre au point 2)	0.5
6. Locataire versus propriétaire	2.5
Loyer et charges	0.5
Intérêts hypothécaires effectifs	0.5
Amortissement direct	0.5
Entretien	0.5
Intérêt antérieur sur le capital propre (totalité du capital propre 3a et 3b)	0.5
7. Assurance risque pur	1.5
Calcul de la somme en cas de décès en tenant compte des impôts sur les prestations en capital	1.0
Calcul de la prime	0.5
8. Evaluation	3.0
Viabilité serrée	0.5
Remettre en cause l'évaluation de la valeur de financement de la banque	0.5
Dans le cas d'un financement du prix total de vente, la viabilité n'étant pas assurée, investissement de plus de 20% de fonds propres.	1.0
Achat en copropriété	1.0

II : PREVOYANCE

Exercice	16 points
-----------------	------------------

Dans l'intervalle, Niklaus Müller est devenu l'heureux papa de Susanne. Il vit toujours en concubinage avec Claudia. Il vous demande d'établir une analyse de prévoyance et de succession en cas de décès par suite d'accident et de maladie.

Veillez **ne pas** tenir compte de l'achat du bien immobilier de l'exercice précédent.

Niklaus vous donne les informations supplémentaires suivantes :

Enfant	Niklaus Müller et Claudia Bernasconi se partagent l'autorité parentale à 50% chacun.
Pilier 3a	Claudia Bernasconi en est la bénéficiaire à 100%.
Caisse de pensions	Claudia Bernasconi est annoncée auprès de la caisse de pensions comme concubine et sera bénéficiaire du capital en cas de décès.
Indemnités journalières maladie	Du 31 ^e au 730 ^e jour, 80% du salaire AVS, au maximum CHF 300'000.
LAA / LAA complémentaire	Dès le 3 ^e jour, salaire assuré maximum = salaire AVS limité à CHF 300'000. La LAA complémentaire applique les mêmes pourcentages pour ses prestations que la LAA.

Exercices

1. Veuillez calculer le revenu AVS moyen déterminant annuel permettant de déterminer les rentes AI et de survivants.
2. Etablissez une analyse de prévoyance en cas de décès suite à une maladie de Niklaus Müller.
3. Etablissez une analyse de prévoyance en cas de décès suite à un accident de Niklaus Müller.
4. Présentez la liquidation de la succession en cas de décès de Niklaus Müller en tenant compte des impôts.
5. Calculez la réserve héréditaire de l'enfant en CHF et si elle n'est pas respectée, veuillez le mentionner.

En général, quelles possibilités d'actions légales a un héritier lésé quant à sa réserve héréditaire ?

Dans le cas de Susanne, qui serait en droit de se charger de cette démarche ?

Solution

1. Revenu AVS moyen déterminant

Revenu AVS moyen déterminant annuel	CHF	Facteur	CHF	Remarque
Revenu selon le CI			1'894'137	
Moins les années de jeunesse 1994 + 1995			-8'088	
Revenu corrigé			1'886'049	
Facteur de conversion			1	
Bonifications pour tâches éducatives			0	dès les 1 an
Revenu à prendre en compte			1'886'049	

Calcul de la rente AI	CHF	Facteur	CHF	Remarque
Revenu moyen	1'886'049	19	99'266	Pour la rente AI

Calcul des rentes de survivants	CHF	Facteur	CHF	Remarque
Supplément de carrière	1'886'049	5.00%	94'302	
			1'886'049	
Total			1'980'351	
Revenu moyen	1'980'351	19	104'229	Pour les rentes de survivants

Pour les experts

Le calcul des rentes de survivant avec le supplément de carrière est facultatif, vu qu'il obtient déjà la rente maximale sans ça.

2. Analyse de prévoyance en cas de décès suite à une maladie

Décès par maladie	CHF	Facteur	CHF
Rente de veuve AVS			0
Rente d'orphelin AVS			11'280
Rente de veuve LPP			33'078
Rente d'orphelin LPP			11'026
Total			55'384

Capital de décès complémentaire de CHF 275'650 de la caisse de pensions, moins impôts * 4 % (CHF 275'650 x 90%) x 4% = CHF 9'923

3. Analyse de prévoyance en cas de décès suite à un accident

Décès par accident	CHF	Facteur	CHF
Rente de veuve AVS			0
Rente d'orphelin AVS			11'280
Rente de veuve LAA			0
Rente d'orphelin LAA	162'500	15.00%	24'375
Total			35'655

Capital de décès complémentaire de CHF 275'650 de la caisse de pensions, moins impôts * 4 % (CHF 275'650 x 90%) x 4% = CHF 9'923

4. Liquidation de la succession

Liquidation de la succession	Facteur	Susanne	Claudia Bernasconi
Compte salaire		54'000	
Compte épargne		248'000	
Dépôt de papiers valeur		200'000	
Pilier 3a Raiffeisen			55'000
Pilier 3a Banque cantonale			72'000
Capital de décès de la caisse de pensions			275'650
Total avant impôts		502'000	402'650
Impôts sur les prestations en capital	10.00%	0	-40'265
Total après impôts		502'000	362'385

5. Calcul de la réserve héréditaire

Calcul de la réserve héréditaire	Facteur	Susanne	Claudia Bernasconi
Compte salaire		54'000	
Compte épargne		248'000	
Dépôt de papiers valeur		200'000	
Pilier 3a Raiffeisen		55'000	
Pilier 3a Banque cantonale		72'000	
Capital de décès de la caisse de pensions		0	
Total avant impôts		629'000	
Réserve héréditaire	3/4	471'750	0

La réserve héréditaire n'est pas lésée.

6. Possibilités d'actions légales en cas de violation de la réserve héréditaire ?

- Intenter une action en réduction auprès du tribunal. La plainte doit être déposée dans l'année qui suit le moment où l'héritier a pris connaissance de la violation de son droit, au plus tard 10 ans après l'ouverture du testament.
- Représentation de Suzanne**
Les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte

Précisions concernant la correction	16 points
Revenu AVS moyen déterminant	5.0
Déduction des années de jeunesse	1.0
Facteur de conversion	0.5
Bonifications pour tâches éducatives	0.5
Nombre d'années	1.0
Revenu moyen pour les rentes AI	0.5
Supplément de carrière pour les rentes de survivants	1.0
Revenu moyen pour les rentes de survivants	0.5
Analyse de prévoyance en cas de décès suite à une maladie	2.0
Rente de veuve AVS / LPP	1.0
Total des rentes	1.0
Analyse de prévoyance en cas de décès suite à un accident	2.0
Rente de veuve AVS / LAA	1.0
Total des rentes	1.0
Liquidation successorale	2.0
Comptes et papiers valeur en faveur de Susanne	1.0
Avoirs liés en faveur de la concubine Claudia	0.5
Impôts sur les prestations en capital	0.5
Calcul de la réserve héréditaire	5.0
Intégration des avoirs des piliers 3a bancaires	2.0
Calcul de la réserve héréditaire $\frac{3}{4}$	1.0
Possibilité légale d'une action en réduction	1.0
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte	1.0

III : PATRIMOINE

Exercice	16 points
<p>La semaine dernière, Niklaus Müller s'est rendu auprès de sa banque et a demandé une proposition de placement pour son dépôt.</p> <p>Vous recevez la proposition de placement ainsi que les factsheets de chaque fonds.</p> <p>Exercices</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse de la proposition de placement <ol style="list-style-type: none"> a. Selon quelle stratégie de placement sont investis les avoirs ? b. Indiquez à l'intérieur de quelle fourchette cette stratégie peut être appliquée, et ce par catégorie (marché monétaire, obligations, actions, fonds immobiliers, matières premières, autres placements) et en pourcents. c. A combien devrait se monter la part en CHF la plus basse, respectivement la plus haute, par catégorie de placement ? d. Évaluez la proposition de placement et commentez celle-ci. Correspond-elle réellement à la stratégie choisie ? Que pouvez-vous dire des fonds proposés ? Qu'en est-il des frais ? Que pouvez-vous dire de la répartition des monnaies ? 2. Analyse des trois fonds en obligations : analysez chaque fonds obligataire de la façon suivante : <ol style="list-style-type: none"> a. Devise de référence ; style de placement ; profil de risque et profil de rendement selon une échelle de 1 à 7 ; modified duration ; volume du fonds dans la devise de référence ; frais de management ; TER ; utilisation du bénéfice (distribué ou capitalisé). b. Faites vos commentaires sur ces trois fonds et donnez les avantages et inconvénients d'un placement dans un fonds en obligation en comparaison avec un placement direct en obligations. 	

Solution				
1. Analyse de la proposition de placement				
a. Stratégie de placement				
Rendements / revenu				
b. fourchettes &				
c. parts en CHF				
Stratégie de placement	Fourchette en %		CHF en %	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Marché monétaire	0%	15%	90%	100%
Obligations	40%	60%	55%	70%
Actions	5%	35%	40%	60%
Fonds immobiliers	0%	15%	60%	80%
Matières premières	0%	15%	0%	100%
Autres placements	0%	15%	0%	100%

d. Evaluation

- I. La constitution des divers fonds du dépôt sont, hormis pour un fonds, des placements répliquant des indices, sans management actif.
- II. Les frais des fonds sont bas. On ne connaît pas les coûts de gestion du dépôt par la banque. Les rétrocommissions sont rétrocédées au client.
- III. La part en CHF se monte à 68%, les autres devises importantes sont l'EUR avec 15% et le USD avec 10%.
- IV. On ne sait pas si les devises étrangères sont couvertes (hedging) à l'intérieur du fonds.

Pour les experts

Autres commentaires possibles à l'appréciation des experts

1. Analyse du fonds en obligations

a. Analyse

Fonds en obligations	Devise de référence	Style de placement	Profil de risque et de rendement Echelle 1 à 7	Modified duration Année	Volume du fond En devise de référence	Frais de management	TER	Utilisation du bénéficiaire
Swisscanto (CH) Index Bond Fund CHF (I) A	CHF	Reproduction de l'indice	3	7.20	1'204'000'000	0.33%	0.40%	Distribué
Ishare Core CHF Corporate Bonds (CH)	CHF	ETF	2	4.99	989'633'990	0.15%	-	Distribué
Ishare Global Government Bond UCITS	USD	ETF	4	7.48	850'091'315	0.20%	-	Distribué

b. Evaluation

- I. Il s'agit d'un portefeuille en obligations planétaires, avec une part d'investissement en obligations en CHF d'environ 63%.
- II. Le rapport aux autres catégories de placement et à l'orientation de la stratégie de placement est correct.
- III. Le rendement à l'échéance se monte à moins de 1%. Après déduction des impôts et des frais au niveau de l'investisseur, ces positions ne donneront aucun rendement.
- IV. En cas de hausse des taux, le cours de ce fonds baissera ; le fonds présente une modified duration relativement élevée.
- V. En comparaison avec un placement direct en obligations :

Avantages du fonds : diversification, risque de défaillance minimisé

Inconvénients du fonds : frais, pertes de cours (l'obligation est remboursée à 100%)

Précisions concernant la correction	16 points
Analyse du dépôt	8
Stratégie de placement	1
Fourchettes et parts en CHF	3
Evaluation du dépôt	4
Analyse du fonds en obligations	8
Analyse	4
Evaluation	4